



Utiliser le portail eRéclamations de TELUS Santé pour soumettre les demandes de réclamation de l'Assurance vie Équitable

Le portail eRéclamations de TELUS Santé est un service de facturation directe qui simplifie le processus de demande de réclamation pour vos patients et vous permet d'obtenir votre paiement plus facilement. Commencez avec le portail eRéclamations de TELUS Santé dès aujourd'hui.

Praticiens admissibles

Les praticiens doivent être membres en règle auprès de l'organisme de réglementation provincial ou être inscrits auprès d'une association professionnelle acceptée par l'Assurance vie Équitable^{MD}.

- Acupuncteurs
- Chiropraticiens
- Podologues (en Ontario)
- Nutritionnistes
- Massothérapeutes
- Naturopathes
- Ergothérapeutes
- Opticiens, optométristes et fournisseurs de produits d'optique
- Ostéopathes
- Physiothérapeutes
- Podiatres
- Psychologues
- Orthophonistes
- Travailleurs sociaux

Utiliser le portail eRéclamations de TELUS Santé

Comment vous inscrire

Vous n'avez qu'à visiter le site www.telussante.co/eclaims pour vous inscrire au service eRéclamations de TELUS Santé.

Soumettre une demande de réclamation

Pour soumettre une demande de réclamation par l'entremise du portail, saisissez les renseignements ci-dessous comme indiqué sur la carte d'assurance collective numérique de votre patiente ou de votre patient :

- Le numéro de contrat comporte de 5 à 6 chiffres.
- Le numéro de certificat comporte de 1 à 10 chiffres et doit être saisi dans le champ d'identification de la membre ou du membre de régime.



Utiliser le portail eRéclamations pour soumettre les demandes de réclamation de l'Assurance vie Équitable

Visualiser les envois électroniques des demandes de réclamation

Vous pouvez facilement passer en revue les demandes de réclamation soumises par l'entremise du portail en ligne sous Demandes antérieures pour le mois actuel ou le mois précédent.

Foire aux questions

Quand recevrai-je mon paiement?

Nous envoyons les renseignements sur les paiements à l'établissement financier des fournisseurs chaque jour ouvrable. Il peut prendre jusqu'à 48 heures pour que le dépôt soit effectué dans le compte bancaire, mais les délais de traitement actuels peuvent varier selon votre banque.

Si je soumet plusieurs demandes de réclamation, recevrai-je un seul paiement?

Vous recevrez le paiement de chaque demande de réclamation séparément.

Que se passe-t-il si le paiement électronique échoue?

Si le paiement électronique échoue, l'Assurance vie Équitable communiquera avec vous pour mettre vos renseignements bancaires à jour. Après avoir corrigé les renseignements, l'Assurance vie Équitable enverra le paiement de nouveau.

Rapprochement des paiements

Les relevés électroniques sont affichés sur le portail eRéclamations la même journée que celle du paiement. Les relevés sont disponibles pour les paiements effectués du lundi au vendredi.

Questions

Pour obtenir de l'aide sur la façon d'utiliser le portail eRéclamations pour les régimes d'assurance collective de l'Assurance vie Équitable, veuillez communiquer avec nous au 1 800 265-4556 pour parler avec une représentante ou un représentant du Service à la clientèle du lundi au vendredi de 8 h 15 à 19 h (HE). Le service est offert en français et en anglais.

^{MD} indique une marque de déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.